

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2799
2. ORDRE DU JOUR	2799
2023 04 055 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023.....	2799
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	2800
2023 04 056 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023.....	2800
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 MARS 2023	2800
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2800
6. LES RAPPORTS	2800
6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	2800
6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	2800
6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	2801
6.4. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	2801
7. ADMINISTRATION.....	2801
2023 04 057 7.1. EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT DU TRACTEUR.....	2801
2023 04 058 7.2. DEMANDE D'AUGMENTATION DU TAUX POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER.....	2801
2023 04 059 7.3. DEMANDE DE COMMANDITE – CERCLE DE FERMÈRES DE SAINTE-EDWIDGE.....	2802
2023 04 060 7.4. AVIS DE MOTION : CORRECTION DE L'ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT DE TAXATION 271-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023.....	2802
2023 04 061 7.5. POLITIQUE CONCERNANT LA SURVEILLANCE PAR CAMÉRA – ADOPTION.....	2802
2023 04 062 7.6. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN SIÈGE D'ESCALIER COURBE À L'HÔTEL DE VILLE.....	2802
2023 04 063 7.7. DON AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE – ESTRIE POUR 2023.....	2803
2023 04 064 7.8. INVITATION COLLÈGE RIVIER : SOUPER BÉNÉFICE AUX HOMARDS.....	2803
2023 04 065 7.9. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR UNE RAMPE D'ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE	2803
8. URBANISME	2804
8.1. ASSURABILITÉ DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – APPUI – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	2804
9. VOIRIE MUNICIPALE.....	2804
2023 04 066 9.1. AUTORISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE – SUBVENTION POUR LE PPA-CE 2023.....	2804
2023 04 067 9.2. EMBAUCHE D'UN AIDE POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	2804
2023 04 068 9.3. ACHAT D'UNE DÉBROUSAILLEUSE POUR LE TRACTEUR.....	2805
10. HYGIÈNE DU MILIEU.....	2805
2023 04 069 10.1. OFFRE DE SERVICE D'EXP – ASSISTANCE TECHNIQUE – AUTOMATISATION.....	2805
2023 04 070 10.2. PROPOSITION F2300002-044 – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉLIMINAIRE DE SITE (PHASE II).....	2806
10.3. DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022.....	2806
11. SÉCURITÉ.....	2806
12. LOISIRS ET CULTURE	2806
2023 04 071 12.1. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE.....	2806
13. CORRESPONDANCE	2807
2023 04 072 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2807
14. TRÉSORERIE.....	2807
2023 04 073 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE MARS 2023.....	2807
2023 04 074 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 AVRIL 2023.....	2807
14.3. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS TRIMESTRIELS : FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET BILAN	2808

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....2808

2023 04 075 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....2808

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 3 avril 2023, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Benjamin Cousineau	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc (arrivé à 19h20)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2023 04 055 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2023

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Emprunt au fonds de roulement pour l'achat du tracteur
- 7.2. Demande d'augmentation – Taux entretien ménager
- 7.3. Demande de commandite – Cercle de fermières
- 7.4. Correction de l'article 9 du Règlement 271-2023 décrétant l'imposition des taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023
- 7.5. Politique concernant la surveillance par caméra -Adoption
- 7.6. Acceptation de la soumission pour l'installation d'un siège d'escalier courbe à l'hôtel de ville
- 7.7. Don au Centre de prévention du suicide – Estrie pour 2023
- 7.8. Invitation Collège Rivier : Souper bénéfique homard
- 7.9. Acceptation de la soumission pour une rampe d'accès à l'hôtel de ville

8. Urbanisme

8.1. Assurabilité des bâtiments patrimoniaux

9. Voirie

9.1. Autorisation des travaux de voirie – Subvention pour le PPA-CE 2023

9.2. Embauche d'un aide-inspecteur

9.3. Achat d'une débroussailleuse pour le tracteur

10. Hygiène du milieu

10.1. Offre de service d'EXP : Assistance technique 2023 – Automatisation

10.2. Proposition F2300002-044 — Caractérisation environnementale préliminaire de site (phase II)

10.3. Dépôt du Bilan annuel de la qualité d'eau potable pour l'année 2022

11. Sécurité

Aucun dossier

12. Loisirs et Culture

12.1. Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

13. Correspondance

13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

14.1 Ratifier les comptes payés du mois de mars 2023

14.2 Adoption des comptes à payer au 3 avril 2023

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit adopté avec les ajouts des points 7.8 et 7.9 en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2023 04 056 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 6 mars 2023

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions.

Aucune personne présente.

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à plusieurs rencontres et/ou réunions à la MRC de Coaticook et à la municipalité.

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Nicole Isabelle a participé à une rencontre ;
Monsieur le conseiller Benjamin Cousineau a participé à deux rencontres ;

Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à une rencontre ;
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à deux rencontres ;
Madame la conseillère Line Gendron a participé à une rencontre ;
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à deux rencontres ;

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2023 04 057 7.1. EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT DU TRACTEUR

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a procédé l'achat d'un tracteur par sa résolution 2023-03-047 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le coût d'achat du tracteur est de 68 268 \$;

QUE le conseil désire faire un emprunt au fonds de roulement pour l'achat de cet équipement ;

QUE le montant emprunté soit remboursé sur une période de :

- 4 ans — 17 067 \$

QUE le remboursement au fonds de roulement débute en 2024.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Monsieur le maire Bernard Marion, étant visé par la résolution qui suit, celui-ci se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus.

2023 04 058 7.2. DEMANDE D'AUGMENTATION DU TAUX POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT la hausse du salaire minimum le 1^{er} mai 2023 prochain à un taux horaire de 16,65 \$ /heure ;

CONSIDÉRANT que la personne responsable de l'entretien ménager des bâtiments municipaux n'a reçu aucune augmentation salariale depuis son entrée en poste ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite garder les services en entretien ménager qu'elle a présentement;

CONSIDÉRANT que la personne demande une augmentation de son taux horaire d'un dollar l'heure ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'augmenter le taux horaire de la personne responsable de l'entretien ménager des bâtiments municipaux d'un dollar l'heure et ce à compter du 1^{er} avril 2023.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Monsieur le maire revient à la table du conseil.

2023 04 059 7.3. DEMANDE DE COMMANDITE – CERCLE DE FERMÈRES DE SAINTE-EDWIDGE

CONSIDÉRANT que le Cercle de Fermières de Sainte-Edwidge aura son congrès annuel le 28 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que celles-ci désirent présenter un cahier mettant en vedette la municipalité de Sainte-Edwidge ;

CONSIDÉRANT que les Fermières demande la commandite de ce cahier ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter que l'administration fasse la production de ce cahier et que la municipalité en assume les coûts de +- 35 \$.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 04 060 7.4. AVIS DE MOTION : CORRECTION DE L'ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT DE TAXATION 271-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Avis de motion est donné par madame la conseillère Line Gendron que le règlement 271-2023 sera modifié à l'article 9 « Compensation pour le service de collecte de transport et de disposition des déchets domestiques et des matières composables et de la récupération » afin de corriger une erreur de montant pour la taxation de ce service.

2023 04 061 7.5. POLITIQUE CONCERNANT LA SURVEILLANCE PAR CAMÉRA - ADOPTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, organisme public reconnaît son mandat concernant la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'assure que la collecte de données, le traitement, la conservation et l'élimination des données personnelles respectent la vie privée des gens. ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite adopter une politique sur l'utilisation de la vidéosurveillance afin d'encadrer les prises d'images en proposant une démarche qui permettra de trouver un juste équilibre entre la protection des renseignements personnels, la vie privée et la sécurité

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte la Politique concernant la surveillance par caméra, comme ici au long reproduit et tel que présentée.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 04 062 7.6. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN SIÈGE D'ESCALIER COURBE À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT les différentes options étudiées pour faciliter l'accès à l'hôtel de ville pour personne à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT qu'après avoir constaté l'impossibilité de faire l'installation d'une plateforme d'escalier, car la configuration de l'entrée ne le permet pas;

CONSIDÉRANT que la meilleure solution est de faire l'installation d'un siège d'escalier courbe qui permettra l'accès aux deux étages du bâtiment municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission proposée par Élevation, d'un siège d'escalier courbe Stairfriend de Savaria, soumission S-3085, au montant de 19 800 \$ avant taxes;

DE faire l'installation d'une porte avec bouton poussoir soumission S-3165 au montant de 3300 \$ taxes en sus.

DE faire parvenir la résolution à Élevation;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 04 063 7.7. DON AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE – ESTRIE POUR 2023

CONSIDÉRANT que JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie est un organisme communautaire ayant pour mission la promotion du mieux-vivre et la prévention du suicide auprès de la population de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT l'importance de cet organisme dans notre région ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De faire un don de 150 \$ auprès de l'organisme JEVI ;

D'autoriser la direction générale à effectuer le paiement.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 04 064 7.8. INVITATION COLLÈGE RIVIER : SOUPER BÉNÉFICE AU HOMARD

CONSIDÉRANT que le Collège Rivier a fait parvenir une invitation pour le 22^e souper aux homards de la Fondation du Collège Rivier;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie, la Fondation du Collège Rivier n'a pu tenir aucune activité de financement et qu'aucun apport en bourses ni en biens matériels n'a été faits dans les trois dernières années;

CONSIDÉRANT qu'en participant au souper, nous contribuons à la Fondation du Collège Rivier et que la Fondation est présente dans le quotidien des jeunes que ce soit par l'amélioration de leur milieu de vie ou encore, en finançant des projets liés à leur épanouissement;

CONSIDÉRANT que la Fondation soutient des familles qui éprouvent des difficultés financières par la remise des bourses;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité fasse l'achat d'un billet au coût de 135\$ comme commandite;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 04 065 7.9. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR UNE RAMPE D'ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la municipalité va procéder à l'installation d'un siège d'escalier courbe pour faciliter l'accès à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que pour permettre également la facilité d'accès à l'intérieur de l'hôtel de ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'installation d'une rampe d'accès extérieur par GoRampe, soumission 3041 au montant de 5 732 \$ taxes en sus;

DE faire parvenir la présente résolution à GoRampe

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

8.1. ASSURABILITÉ DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – APPUI – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Ce point est reporté

9. Voirie municipale

2023 04 066 9.1. AUTORISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE – SUBVENTION POUR LE PPA-CE 2023

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie, que suite à sa rencontre du 27 mars 2023, concernant les travaux de fossés, ponceaux et rechargement à effectuer pour l'année ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'effectuer les travaux recommandés par le comité de voirie soit le rechargement du chemin Scalabrini sur une longueur d'environ 3900 mètres pour un coût estimé à 160 000 \$;

D'effectuer le creusage des fossés sur le chemin Bessette sur une distance d'environ 900 mètres pour un coût approximatif de 3 800 \$;

D'autoriser l'achat et l'installation de poteau sur le chemin Lessard pour en réparer la glissière et faire le nettoyage sous les glissières afin de permettre à l'eau de s'évacuer du chemin, pour un coût estimé à environ 6 675 \$;

D'autoriser après évaluation le changement de 3 ponceaux, un sur le chemin Ste-Croix, un sur le chemin de la Rivière, et un sur le chemin Masson pour un coût estimé à 19 630 \$;

DE mettre ses travaux à effectuer pour la subvention du PPA-CE au coût total d'environ 190 105 \$ excluant le nivelage des chemins municipaux.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 04 067 9.2. EMBAUCHE D'UN AIDE POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à l'embauche d'un aide pour l'inspecteur municipal à l'approche des travaux du printemps et du début de l'été;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Guy Désorcy a été rencontré par la direction et qu'il répond aux besoins de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton retienne les services de monsieur Jean-Guy Désorcy, pour le poste d'aide à l'inspecteur municipal ;

QUE la semaine de travail soit de +/- 18 h par semaine pour une période de +/- 26 semaines, et que par la suite monsieur Désorcy sera sur appel selon les besoins de la municipalité ;

QUE celui-ci soit rémunéré au taux discuté lors de la rencontre avec celui-ci ;

QUE les tâches sans être limitatives soient déterminées avec l'inspecteur municipal et/ou la directrice générale.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 04 068 9.3. ACHAT D'UNE DÉBROUSAILLEUSE POUR LE TRACTEUR PAYÉ PAR LE FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'achat d'un tracteur par sa résolution 2023 03 047;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut bonifier l'utilisation du tracteur pour effectuer des travaux qui pourraient nécessiter l'intervention d'un entrepreneur, ce qui engagerait des coûts ;

CONSIDÉRANT que Distributions Payeur a soumis une soumission pour une débroussailleuse adapté au tracteur ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'achat d'une débroussailleuse : modèle PRO-180 PTO, au montant de 3 498\$ taxes en sus;

DE faire parvenir copie de la présente résolution à Distributions Payeur ;

DE mandater l'inspecteur en voirie à prendre les arrangements pour la livraison de la débroussailleuse;

D'autoriser la directrice générale à faire le paiement en empruntant le montant au fonds de roulement ;

QUE le montant emprunté soit remboursé sur une période de :

- 4 ans : 918\$/an

QUE le remboursement au fonds de roulement débute avec le budget de 2024.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2023 04 069 10.1. OFFRE DE SERVICE D'EXP – ASSISTANCE TECHNIQUE - AUTOMATISATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé certaines informations et rapports concernant les infrastructures d'eau potable, notamment sur la télémétrie ;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable d'avoir les services d'un technicien en automatisation qualifié pour pouvoir répondre aux questions et besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que globalement, ces travaux consistent à assister le responsable du système de contrôle de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton dans l'entretien et le dépannage du système de la municipalité et à supporter ponctuellement des modifications à la programmations des automates existants;

CONSIDÉRANT l'offre de service proposée de service Exp sur une base horaire avec un montant budgétaire maximal de 10 000\$ avant taxes (banque de temps) ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services en assistance technique, no de référence 999-23001803-PP de Service Exp ;

QUE la facturation soit faite selon l'emploi de la banque de temps utilisé, et/ou selon le degré d'avancement des travaux le cas échéant ;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire parvenir la présente résolution à monsieur John Rosas, technicien senior de Service exp Automatisation, pour l'informer de la décision du conseil.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 04 070 10.2. PROPOSITION F2300002-044 — CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉLIMINAIRE DE SITE (PHASE II)

CONSIDÉRANT qu'un programme de travail a été établi sur la base d'informations recueillies lors de la réalisation de l'évaluation environnementale de site (phase 1);

CONSIDÉRANT que cette étude vise à confirmer l'absence ou la présence de contamination dans les sols et l'eau souterraines sur une partie du lot 5 487 775;

CONSIDÉRANT que cette caractérisation environnementale permettra également de déterminer le mode de gestion des sols excavés lors de la réalisation des travaux prévus par la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton pour le renouvellement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc dans l'emprise du chemin Tremblay;

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les sols contaminés transportés à l'extérieur du terrain d'origine doivent obligatoirement être suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec. Cette obligation découle du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition no référence F2300002-044 de FNX Innov tel que présentée au montant de 19 700 \$ taxes en sus;

D'autoriser la directrice générale à signer la proposition et de la faire parvenir ainsi que la résolution à M. Maxime Lalonde-Fillion, ing. M.Env. chef de service adjoint.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10.3. DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022

La directrice générale dépose le rapport qui est une exigence du Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 53.3. Le rapport est aussi disponible sur le site internet de la municipalité.

11. Sécurité

Aucun dossier

12. Loisirs et culture

2023 04 071 12.1. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton souhaite renouveler son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut identifier deux délégués pour participer à l'assemblée générale annuelle ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE nommer la conseillère madame Line Gendron à titre de représentante pour la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

D'autoriser la direction à émettre un chèque au montant de 70 \$ au nom du Conseil Sport Loisir de l'Estrie à titre de paiement pour l'adhésion 2023-2024.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2023 04 072 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2023 04 073 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE MARS 2023.

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 6 mars 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de décembre du chèque/dépôt 502198 au 502219 d'un montant de 12 017.42 \$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 6 février 2023 d'un montant de 82 977.57 \$

- Payé par chèque numéro 5900 au montant de 3 429.25 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14634 à 14638 au montant de 646.73 \$
- Payé par dépôt direct numéro 1233 au montant de 78 901.59 \$.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 04 074 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 3 avril 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 45 722.70 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 5901 au 5920 pour un montant de 16 993.30 \$
- comptes à payer par prélèvement 14639 au 14641 pour un montant de 12 089.40 \$
- comptes à payer par dépôt direct 1234 au 1247 pour un montant 16 640 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 45 722.70 \$ au 3 avril 2023.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS TRIMESTRIELS : FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET BILAN

La directrice générale dépose les rapports financiers du 1^{er} trimestre 2023.

15. Varia et période de questions

Un suivi est demandé sur un dossier en cours.

2023 04 075 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 21h47.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et greffière-trésorière

